



> Médecins omnipraticiens

## Modifications à l'entente particulière relative à l'assurance responsabilité pour 2025

### Amendement n° 205

Pour l'année 2025, les modifications apportées par l'Amendement n° 205 à l'entente particulière relative à l'assurance responsabilité professionnelle sont en vigueur du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025**.

Les modalités d'application de l'[Entente particulière relative à l'assurance responsabilité professionnelle entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec](#) (11) demeurent les mêmes que celles pour l'année 2024. Les dates de référence sont ajustées.

L'annexe I de cette entente particulière contient les modifications suivantes :

- Descriptif de certains genres d'activités;
- Augmentation de la prime témoin;
- Augmentation de la contribution du médecin de 84 \$ à 168 \$.

Pour plus d'information sur la demande de remboursement de la prime annuelle d'assurance responsabilité, sur le calcul de ce remboursement ou sur le détail inscrit à l'état de compte, consultez la page [Assurance responsabilité : remboursement de votre prime](#).

### Rappel concernant le processus de demande de remboursement de l'assurance responsabilité

Si vous êtes membre de l'Association canadienne de protection médicale (ACPM), vous n'avez pas à nous transmettre le formulaire Demande de remboursement relative à l'assurance responsabilité professionnelle (2904). L'ACPM nous transmet directement l'information en lien avec votre adhésion. Nous ne traiterons aucun formulaire reçu en lien avec l'ACPM.

Toutefois, si une autre compagnie vous assure, remplissez le [formulaire 2904](#) et transmettez-le-nous par courriel à l'adresse [operation-paiements-forfaitaires@ramq.gouv.qc.ca](mailto:operation-paiements-forfaitaires@ramq.gouv.qc.ca). Nous refuserons les formulaires transmis par tout autre moyen de communication.

Pour plus d'information, consultez les infolettres [261](#) du 2 décembre 2024 et [337](#) du 19 mars 2025.

c. c. Agences de facturation commerciales  
Développeurs de logiciels – Médecine

| Courriel et site Web                                                                             | Téléphone                         | Heures d'ouverture                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------|
| <a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel">www.ramq.gouv.qc.ca/courriel</a>                   | Québec 418 780-4208               | Du lundi au vendredi,                          |
| <a href="http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels">www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels</a> | Montréal 514 687-3612             | de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30          |
|                                                                                                  | Ailleurs au Québec 1 888 330-3023 | (mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30) |